PORT ST DENIS D'OLÉRON

46°02'1''N 01°22'1''W

INSCRIPTION
SUR LA LISTE D'ATTENTE

Scannez-moi

CAPITAINERIE
05 46 47 97 97
accueil@port-oleron.com

☐ **Nouvelle inscription**

☐ Inscription pour un **changement de place (1)**

☐ Inscription pour un **changement de navire (1)**

DEMANDEUR

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE (Principale):

CODE POSTAL : VILLE :

.....

NAVIRE

MODELE :

LONGUEUR **HORS TOUT*** : LARGEUR : TIRANT D'EAU :

La LONGUEUR HORS TOUT du navire : apparaux fixes compris (balcon,plage arrière, davier,...)*

Type de bateau : ☐ Voilier ☐ Moteur ☐ Multicoque

MOTIF : (Si demande changement de poste)

.....

.....

.....

IMPORTANT

Référence-Règlement du port du 23/06/2016 :

Les demandeurs de poste d'amarrage devront verser un droit d'entrée de **50€ lors de leur inscription.**

Les usagers titulaires d'un **contrat annuel** sont, eux, **exonérés du droit d'entrée**.

N'oubliez pas de faire parvenir impérativement un email à la capitainerie, tous les ans entre le **1er Octobre et le 1er Décembre,** afin de conserver votre inscription dans la liste d'attente.

INSCRIPTION

Frais d'inscription : 50 euros

Paiement : ☐ Espèces ☐ CB

Je soussigné

.....

certifie l'exactitude et la conformité des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date : Signature :

☐ **Virements**

Ordre: Stationnement du port de saint denis d'oléron
IBAN: FR76 1007 1170 0000 0020 0280 239
BIC: TRPUFRP1

PORT
ST DENIS
D'OLÉRON
46°02'1''N 01°22'1''W

CAPITAINERIE
05 46 47 97 97
accueil@port-oleron.com

INSCRIPTION
SUR LA LISTE D'ATTENTE

Affectation des postes

Les demandeurs de poste d'amarrage ou les usagers signataires d'un contrat de location annuelle ayant fait leur demande seront inscrits à la date de leur demande sur un registre informatisé dit « **liste d'attente** ».

Ce registre tenu par la Capitainerie sera communiqué localement à toute personne désirant en prendre connaissance.

La demande devra mentionner impérativement : la catégorie dimensionnelle souhaitée (une seule catégorie sera acceptée). La longueur **hors-tout** et le **maître-bau max** seront retenus.
Il est fait droit aux demandes dans l'ordre de leur inscription sur la « liste d'attente » en fonction des caractéristiques des postes disponibles.

(1) Une priorité est consentie aux usagers du port dans l'ordre suivant :

*** aux usagers signataires d'un contrat de location annuelle depuis plus de 3 ans, ayant fait une demande de changement de taille ou de poste d'amarrage.**

*** aux usagers signataires d'un contrat de location annuelle depuis plus de 3 ans non-inscrits sur la liste d'attente.**

Lorsqu'il est fait droit à sa demande, le demandeur ou l'usager se voit proposer un poste d'amarrage. L'acceptation par le demandeur ou par l'usager de cette proposition fera l'objet d'un contrat de location conforme à la catégorie dimensionnelle demandée.

Proposition **acceptée**

A la signature du contrat de location, l'usager devra justifier au minimum des 50% des parts de la propriété du navire et **conforme à la demande initiale.**

Une taille inférieure pourra être admise pour une durée maximum d'un an.

Après signature du contrat, la demande sera considérée comme satisfaisante et le demandeur sera alors radié de la liste d'attente.

Le contrat sera édité au nom du demandeur

Proposition **refusée**

En cas de refus de la proposition, le demandeur conserve tout de même **sa date d'inscription et donc son rang** sur la liste d'attente.

Un délai **minimum d'une année** sera appliqué avant que le port ne lui fasse une seconde proposition, sous condition d'un emplacement disponible.

Le demandeur sera **radié** de la liste au bout de **deux refus**.

Il pourra se réinscrire sous réserve de payer les droits de 50€.

L'affectation d'un poste d'amarrage à un usager pour son navire est strictement personnelle.
Les conditions de copropriété éventuelles devront être déclarées à l'établissement-même du contrat.
Un poste d'amarrage ne peut être ni sous-loué, ni cédé, ni prêté par l'usager.